



**Sainte-Cécile-de-Milton**

PRÉSENTATION



BUDGÉTAIRE 2016

**Province de Québec**

**Municipalité de  
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 21 décembre 2015 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, et M. Claude Lussier, conseiller siège no 5, M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6 tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Pierre Bell directeur général et secrétaire-trésorier est également présents.

3 personnes assistent à la séance.

2015-12-742

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Pierre Bell informe les membres du conseil que l'avis de convocation de l'assemblée a été signifiée aux membres du conseil dans les délais prescrits. En vertu de l'article 956 du Code municipal, les sujets abordés ne doivent porter que sur le budget et le programme triennal. Aucun autre sujet ne peut être abordé même si tous les membres étaient présents et y consentaient. Le quorum étant atteint, il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que l'assemblée extraordinaire soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-743

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Étude et adoption du budget pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016
4. Étude et adoption du programme triennal pour les années 2016-2017-2018
5. Adoption du règlement 544-2015 fixant les taux de taxes, de compensation et les conditions de perception pour l'exercice financier 2016
6. Période de questions portant uniquement sur le budget et le programme triennal
7. Levée de séance

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

2015-12-744

## ÉTUDE ET ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016

**ATTENDU** que cette séance extraordinaire porte sur les prévisions budgétaires 2016;

**ATTENDU** qu'un avis public annonçant cette séance a été donné au moins huit jours à l'avance, soit le 12 décembre 2015, conformément à l'article 956 du Code municipal;

**ATTENDU** que selon les dispositions contenues à l'article 954 du Code municipal, la municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2016 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont fait une étude des prévisions budgétaires afin de répondre aux besoins de la municipalité;

### BUDGET 2016

#### REVENUS

##### **TAXES**

Sur la valeur foncière	
Total sur la valeur foncière	1 848 783 \$
Total tarification services municipaux	249 937 \$
<b>TOTAL – Taxes</b>	<b>2 098 720 \$</b>

Gouvernement du Québec	15 000 \$
<b>TOTAL – Paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>15 000 \$</b>

Autres revenus	140 800 \$
Autres services rendus	65 725 \$
<b>TOTAL – Autres revenus sources locales</b>	<b>206 525 \$</b>

Transferts conditionnels	
Total subventions gouvernementales	366 900 \$
<b>TOTAL – Subventions gouvernementales</b>	<b>366 900 \$</b>

**TOTAL – REVENUS** 2 687 145 \$

#### DÉPENSES

##### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Conseil municipal	80 080 \$
Application de la loi	2 000 \$
Gestion financière et administrative	246 006 \$
Greffes	10 735 \$
Gestion du personnel	15 000 \$
Évaluation	36 572 \$
Autres - Hôtel de Ville	113 146 \$

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

<b>TOTAL – Administration générale</b>	<b>503 539 \$</b>
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	
Police	181 802 \$
Protection incendie	146 814 \$
Premiers répondants	30 890 \$
Autres - Sécurité publique	8 000 \$
<b>TOTAL – Sécurité publique</b>	<b>367 506 \$</b>
<b>TRANSPORT ROUTIER</b>	
Voirie municipale	268 621 \$
Enlèvement de la neige	145 230 \$
Éclairage de rues	12 450 \$
Circulation et stationnement	18 500 \$
Transport en commun	13 020 \$
Autre transport (garage)	15 425 \$
<b>TOTAL – Transport routier</b>	<b>473 246 \$</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	
Matières résiduelles	234 126 \$
Amélioration des cours d'eau	5 980 \$
Protection de l'environnement	5 097 \$
<b>TOTAL – Hygiène du milieu</b>	<b>245 203 \$</b>
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>	
Autres	1 721 \$
<b>TOTAL – Santé et Bien-Être</b>	<b>1 721 \$</b>
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>	
Aménagement, urbanisme et zonage	118 921 \$
Promotion et développement économique	17 214 \$
<b>TOTAL – Aménagement, urbanisme et développement</b>	<b>136 135 \$</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
Centre communautaire	25 650 \$
Patinoires	5 700 \$
Parcs et terrains de jeux	45 740 \$
Immeuble 112	35 050 \$
Fabrique Ste-Cécile	6 000 \$
Pavillon Gévry Lussier	3 745 \$
Autres et contributions organismes	180 019 \$
Activités culturelles	550 \$
<b>TOTAL – Loisirs et culture</b>	<b>302 454 \$</b>
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>	
Dettes à long terme et frais de financement	10 690 \$
Autres frais de financement	4 500 \$
<b>TOTAL – Autres frais de financement</b>	<b>15 190 \$</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	
Dettes à long terme – remboursement capital	65 185 \$

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Transferts aux activités d'investissements	486 000 \$
Affectation – réserves financières	90 966 \$
<b>TOTAL – Autres activités financières</b>	<b>642 151 \$</b>
<b>TOTAL – DÉPENSES</b>	<b>2 687 145 \$</b>

Il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 soient adoptées telles que présentées et que lesdites prévisions soient publiées dans l'Actualité et sur le site internet.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-745

## ÉTUDE ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL POUR LES ANNÉES 2016-2017-2018

**ATTENDU** que le conseil municipal désire mettre en place les immobilisations prévues au programme triennal pour les années 2016-2017-2018;

**ATTENDU** que ces immobilisations sont détaillées plus bas dans un premier tableau selon leur nature et dans un deuxième tableau selon leur mode de financement;

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2016-2017-2018, selon les détails contenus aux deux tableaux ci-bas

### PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS RÉPARTITION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS SELON LA NATURE DES ACTIFS ANNÉES 2016-2017-2018

NATURE DES ACTIFS	RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES PÉRIODES DE RÉALISATION			
	PROGRAMME TRIENNAL			
	ANNÉE 2016	ANNÉE 2017	ANNÉE 2018	TOTAUX
Chemins, rues, trottoirs, éclairage	450 000 \$	315 000 \$	200 000 \$	965 000 \$
Purification et traitement de l'eau				
Épuration des eaux usées				
Réseaux d'eau et d'égouts				
Autres infrastructures	40 000 \$	10 000 \$	15 000 \$	65 000 \$
Édifices administratifs	30 000 \$	400 000 \$	30 000 \$	450 000 \$
Édifices communautaires et récréatifs		30 000 \$		30 000 \$
Terrain				
Véhicules				
Ameublement et équipement de bureau	6 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	14 000 \$
Machinerie, outillage et équipement	20 000 \$	40 000 \$	15 000 \$	75 000 \$

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Autres actifs non capitalisables				
<b>TOTAL</b>	<b>546 000 \$</b>	<b>799 000 \$</b>	<b>264 000 \$</b>	<b>1 609 000 \$</b>

<b>PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS</b>				
<b>RÉPARTITION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS SELON DES MODES DE FINANCEMENT PERMANENT</b>				
<b>ANNÉES 2016-2017-2018</b>				
<b>MODE DE FINANCEMENT PERMANENT</b>	<b>RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES PÉRIODES DE RÉALISATION</b>			
	<b>PROGRAMME TRIENNAL</b>			
	<b>ANNÉE 2016</b>	<b>ANNÉE 2017</b>	<b>ANNÉE 2018</b>	<b>TOTAUX</b>
Emprunts à long terme				
Emprunts à long terme -subv. gouvernementales				
Sommes à être transférées à l'état des activités d'investissement				
-Subventions gouvernementales	280 000 \$	189 000 \$		469 000 \$
-Revenus de taxes	206 000 \$	580 000 \$	234 000 \$	1 020 000 \$
-Surplus réservé				
-Autres				
Fonds de roulement	60 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	120 000 \$
Autres fonds				
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés				
<b>TOTAL</b>	<b>546 000 \$</b>	<b>799 000 \$</b>	<b>264 000 \$</b>	<b>1 609 000 \$</b>

Adoptée à l'unanimité

2015-12-746

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT 544-2015 FIXANT LES TAUX DE TAXES, DE COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 9 novembre 2015, en vue de l'adoption du règlement numéro 544-2015 mentionné en titre;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**ATTENDU** qu'une copie du règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement est adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**ATTENDU** que le maire fait un résumé du règlement;

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le conseil adopte le règlement numéro 544-2015 fixant les taux de taxes, de compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2016;

Adoptée à l'unanimité

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande si la municipalité a identifié les rues à faire en 2016?

Le maire répond que oui, pour 2016, ce sont les rues Ménard, Rose-Marie, des Saules et une portion de la rue Ostiguy. Pour 2017, ce sont la rue St-Pierre qui sera refaite et le pavage de la rue Ostiguy.

Un citoyen mentionne que le coût de l'Écocentre est élevé à \$45?

Le maire répond, en effet, c'est élevé, c'est une quote-part de la MRC.

Un citoyen demande si des collectes spéciales ne pourraient pas être envisagées?

Le maire répond qu'en effet la municipalité est loin de l'Écocentre et que l'Écocentre n'est pas nécessairement facile à trouver, une demande en ce sens a été adressée.

Un citoyen demande si l'entreprise du 3<sup>e</sup> rang ramasse toujours des appareils électroniques?

Le maire répond qu'il n'en est pas certain s'il le fait encore ou du moins s'il ramasse tout le matériel électronique, une vérification sera faite.

2015-12-747

## LEVÉE DE SÉANCE

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 06.

Adoptée à l'unanimité

---

M. Pierre Bell  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

M. Paul Sarrazin  
Maire



Province de Québec

Municipalité de régionale de Comté de  
La Haute-Yamaska

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

**RÈGLEMENT 544-2015**

**POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES  
TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016**

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté son budget pour l'année 2016 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que l'administration requiert des fonds afin de maintenir les services rendus aux contribuables de la Municipalité et qu'il y a lieu de fixer, pour l'année 2016, les taux de la taxe foncière générale et des compensations exigibles des propriétaires des immeubles situés sur son territoire, ces compensations étant dans ce cas assimilées à des taxes foncières;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 9 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

À CES CAUSES,

il est proposé par ....., appuyé par ..... et résolu à l'unanimité par les Conseillères et les Conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

**ARTICLE 1 « PRÉAMBULE »**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 « ANNÉE FISCALE »**

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2016.

**ARTICLE 3 « TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES »**

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée selon les catégories d'immeuble suivant, ainsi qu'au taux suivant :

Catégorie	taux par 100\$ d'évaluation
-----------	--------------------------------



- a. Taxes sur les terrains vagues non-desservis et qui peuvent être construits dans le périmètre urbain et n'ayant pas de bâtiment principal : **1.535829**
- b. Tous les autres immeubles : **0.755829**

Les immeubles seront imposés selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation

**ARTICLE 4 « TAXE SPÉCIALE »**

Les taxes et les tarifs imposés selon les dispositions des règlements d'emprunt sont, par les présentes, imposés et seront prélevés sur tous les immeubles imposables de la municipalité, agricole et non agricole, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation et sont fixés comme suit :

Règlement 453-2007 (fonds de roulement) : **0,015417 \$ par 100,00 \$ d'évaluation**  
 Règlement 457-2007 (acquisition immeuble) : **0,008754 \$ par 100,00 \$ d'évaluation**

**ARTICLE 5 « COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES »**

Aux fins de payer les dépenses reliées au service d'enlèvement, de transport et de disposition des matières résiduelles et des matières recyclables, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après;

- Compensation pour le service d'ordures ménagères, de matières recyclables et contenants standardisés : **168,00 \$ par logement**
- Compensation pour le service d'ordures ménagères seulement : **137,00 \$ par chalet**
- Écocentres **45,00 \$ par logement et ICI**

**ARTICLE 6 « COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES »**

Aux fins de payer les dépenses reliées au service de vidange des installations septiques (une fois aux deux ans), il est, par le présent règlement, imposé et sera prélevé, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable de la Municipalité comprenant un logement, une compensation de **85,00 \$** pour chaque fosse septique.

**ARTICLE 7 « TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS »**

- Certificat pour des travaux sur la rive ou le littoral et en zone d'inondation **25,00 \$**
- Certificat pour l'installation d'une enseigne **25,00 \$**
- Certificat pour l'installation d'une piscine ou la construction d'un mur de soutènement **25,00 \$**
- Certificat pour une installation septique ou ouvrage de captage des eaux souterraines :  
 -Fosse septique, champ d'épuration, fosse scellée **30,00 \$**

-Ouvrage de captage des eaux souterraines	30,00 \$	
• Certificat pour les activités agricoles et demande à la CPTAQ	30,00 \$	
• Permis pour calvette / fossé, accès à la propriété ponceau ou canalisation	25,00 \$	
• Permis pour colportage Gratuit pour les organismes reconnus par la municipalité	50,00 \$	
• Permis pour dérogation mineure	200,00 \$	
• Permis pour clôture et haie	20,00 \$	
• Permis de lotissement	15,00 \$	par lot
• Permis de construire : nouvelle construction, transformation, agrandissement et addition de bâtiment Coût des travaux : 0 \$ à 1 000 \$	20,00 \$	
Pour chaque tranche de 1 000 \$ additionnelle	1,00 \$	
• Certificat d'occupation partiel	20,00 \$	
• Certificat d'autorisation pour le changement d'usage général sauf pour les services sociaux	25,00 \$	
• Certificat pour les services sociaux (pension, famille d'accueil, résidence d'accueil, garderie)	Gratuit	
• Certificat pour une démolition	25,00 \$	bâtiment principal
	15,00 \$	bâtiment accessoire
• Certificat pour le déplacement d'une construction	25,00 \$	bâtiment principal
	15,00 \$	bâtiment accessoire
• Certificat pour la réparation d'une construction -Coûts des travaux : 0 \$ à 1 000 \$	20,00 \$	
-Pour chaque tranche de 1 000 \$ additionnelle	1,00 \$	

**ARTICLE 8 « CONTRÔLE ANIMALIER »**

Pour tout propriétaire, maître ou gardien d'un chien dans les limites de notre municipalité, la somme à payer pour l'obtention d'une licence annuelle est de :

• Licence pour chien stérilisé licence	18,00 \$	par
• Licence pour chien non stérilisé licence	25,00 \$	par

- Chenil 100,00 \$ / chenil
  - Chien guide Gratuit
- Remplacement de licence suite à la perte ou destruction 5,00 \$ par licence

**ARTICLE 9** « *LOCATION SALLE COMMUNAUTAIRE* »

Aux fins de financer les frais inhérents à la salle communautaire, il est imposé et sera exigé pour tout locateur d'espace à la salle communautaire un tarif de compensation tel qu'établi ci-après :

- Salle au complet 300,00 \$
- ½ - partie cuisine 200,00 \$
- ½ - partie pas de cuisine 150,00 \$

Note : un rabais de 50\$ dollars sera applicable pour les résidents de Sainte-Cécile-de-Milton.

Pour les organismes reconnus par le Conseil, la location de salle est gratuite.

Pour réserver la salle pour une journée et une soirée, un tarif de 50 % du coût de la partie de salle réservée sera exigé;

À ces montants s'appliquent les taxes exigibles.

**ARTICLE 10** « *NOMBRE DES VERSEMENTS* »

Toutes les taxes municipales doivent être payées, en un versement unique. Toutefois, lorsque le total des taxes foncières est égal ou supérieur à 300,00 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en deux, trois, quatre, cinq ou six versements égaux.

**ARTICLE 11** « *DATE DES VERSEMENTS* »

Les taxes étant payables au choix du débiteur en un versement unique ou en 6 versements égaux qui sont dus les :

- |                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| - 29 février 2016, | 14 juillet 2016     |
| - 14 avril 2016,   | 29 août 2016        |
| - 30 mai 2016,     | et 12 octobre 2016. |
| -                  |                     |

Les comptes seront envoyés le 29 janvier 2016.

**ARTICLE 12** « *TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES* »

Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 12 % à compter du moment où ils deviennent exigibles.

**ARTICLE 13** « *PAIEMENT EXIGIBLE* »

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

**ARTICLE 14** « *AUTRES PRESCRIPTIONS* »

Les prescriptions des articles 10 et 12 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations

municipales perçues par la Municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

**ARTICLE 15 « SOLDE »**

Tous les comptes de taxes ayant un solde après le dernier versement seront reportés au compte de l'année suivante. Toutefois, pour les comptes ayant un solde supérieur à 25.00 \$, un état de compte sera envoyé.

**ARTICLE 16 « FRAIS D'ADMINISTRATION »**

Des frais d'administration de 20,00 \$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

**ARTICLE 17 « ENTRÉE EN VIGUEUR »**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté par le Conseil municipal lors d'une séance spéciale, tenue le vingt et unième jour du mois de décembre, deux mille quinze.

---

*Paul Sarrazin, maire*

---

*Pierre Bell, directeur général et  
secrétaire-trésorier*